

**Tarif de reprise pour l'énergie renouvelable injectée sur le réseau électrique (solaire, éolien, biomasse, mini hydraulique)**

Tarifs, TVA 8.1 % incluse

Tarif	Montant ct/kWh
Tarifs de reprise de l'énergie sans garantie d'origine	19.08
Tarifs de reprise de l'énergie avec garantie d'origine	19.40

Tarifs adoptés par la Municipalité de la Ville de Pully le 9 août 2023

Applicables au taux de TVA indiqué dès le 1er janvier 2024

Pour les installations dont la puissance est inférieure ou égale à 100 kVa.

Les garanties d'origine sont des plus-value écologiques qui garantissent la provenance et le moyen de production de l'énergie. Afin d'en bénéficier, l'installation doit être certifiée.